



Programme d'Aménagement Côtier
du Rif central (PAC-Maroc)

PAC-Maroc Rapport de lancement



Note

Le présent rapport a été rédigé par Mme Maria SNOUSSI, chef de projet national du PAC du Rif central.

La rédaction du rapport a été coordonnée par le Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement / Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR) et le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) du PNUE.

Sommaire

Liste des figures.....	ii
Liste des tableaux.....	ii
Liste des acronymes.....	ii
Préambule.....	iii
1. Introduction.....	1
1.1 Cadre institutionnel international.....	1
1.2 Le Programme d'aménagement côtier du PAM.....	1
1.3 Cadre institutionnel légal.....	2
2. Le projet PAC Rif Central.....	3
2.1 Etude de faisabilité.....	3
2.2 Signature de l'accord cadre.....	3
2.3 Données de base sur la zone côtière du Rif Central.....	3
3. Stratégie, objectifs et phases du projet.....	6
3.1 Stratégie du PAC Maroc.....	6
3.2 Objectifs du projet.....	7
3.3 Phases du projet.....	8
4. Cadre institutionnel et structure du projet.....	10
4.1 Cadre institutionnel.....	10
4.2 Structure du projet.....	12
5. Description des activités du projet.....	13
5.1 Coordination et pilotage institutionnel.....	13
5.2 Activité fédératrice porteuse de la stratégie GIZC – DD.....	13
5.3 Activités sectorielles.....	14
5.4 Activités fonctionnelles.....	16
6. Plan de travail, calendrier et institutions.....	19
6.1 Plan de travail et calendrier.....	19
6.2 Dispositions institutionnelles.....	19
7. Indicateurs de résultats.....	21
7.1 Indicateurs d'avancement.....	21
7.2 Indicateurs de résultats du projet.....	21
8. Rapports d'avancement.....	23
8.1 Etablissement des rapports d'avancement au niveau du projet.....	23
8.2 Etablissement des rapports d'avancement pour chaque activité.....	23
8.3 Rapports finaux.....	23
9. Activités après-projet.....	24
9.1 Activités de suivi.....	24
9.2 Suivi continu, évaluation et rapports.....	24
9.3 Exploitation des résultats au niveau du PAM.....	25
ANNEXE 1: Description des tâches et Calendrier de l'activité GIZC.....	26
ANNEXE 2: Description des tâches et Calendrier de l'activité „Tourisme durable“.....	30
ANNEXE 3: Description des tâches et Calendrier de l'activité „Protection des sites sensibles naturels“.....	31
ANNEXE 4: Description des tâches et Calendrier de l'activité „Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel“.....	32
ANNEXE 5: Description des tâches et Calendrier de l'activité „Système d'information“.....	34
ANNEXE 6: Description des tâches et Calendrier de l'activité „Analyse de durabilité“.....	35
ANNEXE 7: Description des tâches et du Calendrier de l'activité „Sensibilisation et participation“.....	36

Liste des figures

Figure 1: Les PAC du PAM.....	2
Figure 2: Localisation de la zone du PAC Maroc.....	3
Figure 3: Etapes, phases et résultats des projets.....	9
Figure 4: Organigramme de la structure de gestion et d'exécution du PAC.....	11
Figure 5: Organigramme de la structure du projet.....	12

Liste des tableaux

Tableau 1: Plan de travail et calendrier prévisionnel.....	19
Tableau 2: Autorités et institutions nationales et composantes du PAM impliquées dans la mise en œuvre des activités du PAC.....	20
Tableau 3: Représentants et consultants engagés dans le PAC Maroc.....	20

Liste des acronymes

BEI	Banque Européenne d'Investissement
BM	Banque Mondiale
CAR/ASP	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
CAR/PAP	Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires
CAR/PP	Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre
DD	Développement Durable
DEPP	Directeur des Etudes de la Planification et de la Prospective
DSPR	Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques
ECAT	Evaluation de la Capacité d'Accueil Touristique
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
MATEE	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement
MEDU	Unité de coordination du PAM
PAC	Programme d'Aménagement Côtier
PAM	Plan d'Action pour la Méditerranée
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SEEE	Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement
UE	Union Européenne

Préambule

Le présent rapport de lancement a été élaboré par le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP), dans le cadre du PAC Maroc, conformément à l'Accord signé entre le Gouvernement marocain et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Ce rapport décrit le projet PAC pour la zone côtière du Rif central pour la période 2007-2010, et ce conformément à la mise en œuvre des activités du projet, qui spécifie d'élaborer un rapport de lancement dans sa phase III: „Formulation détaillée du projet“. Il a été rédigé par Mme Maria SNOUSSI, Chef de projet national recrutée par le PAM, et mis au point par le CAR/PAP. Il a ensuite été présenté et discuté à l'atelier de lancement du PAC, qui s'est tenu à Chefchaouen, le 29 avril 2008.

De par sa nature, le rapport de lancement adopté constitue, après l'Accord signé entre le Gouvernement marocain et le PNUE, le deuxième plus important document technique et légal du projet. De ce fait, il sera utilisé par les autorités et les équipes nationales, les Centres du PAM et leurs consultants comme principal document opérationnel et technique du projet.

1. Introduction

1.1 Cadre institutionnel international

Le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) est l'un des 13 programmes pour les mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Il a été fondé en 1975 et s'est doté en 1976 d'une base légale: la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone) et ses protocoles, dont le dernier en date (le Protocole GIZC) a été signé le 21 janvier 2008 à Madrid.

Entrée en vigueur en 1977, cette Convention a été révisée en 1995. Ses Parties contractantes, c'est-à-dire tous les Etats riverains – à l'exception d'un, participent activement à la mise en œuvre du PAM et contribuent au Fonds d'Affectation Spéciale qui le finance.

Après la révision de la Convention en 1995, a démarré la Phase II du PAM basée sur le document „Champs d'activités prioritaires en matière d'environnement et de développement dans le bassin méditerranéen (1996-2005)“. Ces champs prioritaires concernent:

- l'intégration de l'environnement et du développement;
- la gestion intégrée des ressources naturelles;
- la gestion intégrée des zones côtières;
- les activités d'importance particulière pour la protection de l'environnement et le développement durable;
- l'évaluation, la prévention et le contrôle de la pollution marine;
- la conservation de la nature, du paysage et des sites.

La nouvelle orientation globale du PAM vers le développement d'une gestion intégrée et écologiquement rationnelle des zones côtières dans la région méditerranéenne a été adoptée par la Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes (1987). Cela entraîne une implication concertée de toutes les composantes du PAM en vue d'une meilleure utilisation des ressources limitées, en conformité avec les principes d'un développement durable à long terme. C'était une des principales raisons qui ont motivé le lancement, en 1989, des Programmes d'Aménagement Côtier (PAC) du PAM en tant que poursuite des projets pilotes nationaux (PPN) mis en œuvre par le PAP/CAR dans la période 1987-1989.

1.2 Le Programme d'aménagement côtier du PAM

Le Programme d'Aménagement Côtier du PAM a donc été approuvé par la 5^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui s'est tenue à Athènes en 1989. Il a été précédé par des projets pilotes par pays que le CAR/PAP a réalisés en 1988 et 1989.

Les objectifs fondamentaux du Programme concernent l'instauration d'une coopération et la réalisation de projets centrés sur le développement durable de zones côtières et marines choisies, en intégrant les questions d'environnement et de développement et en utilisant des outils et méthodologies déjà développés, adaptés et mis en application par le PAM et ses CAR.

Le premier cycle du Programme s'est déroulé de 1989 à 1993, avec les projets suivants: la baie de Kastela (Croatie), la baie d'Izmir (Turquie), l'île de Rhodes (Grèce) et le littoral syrien. Le deuxième cycle du Programme a englobé le littoral albanais (1993-1995), la phase II du projet de Rhodes (1994-1996), le projet de Sfax en Tunisie (1995-1998), le projet de Fouka en Egypte (1995-1999) et le projet en Israël (1998-2000).

La révision de la Convention de Barcelone en 1995, avec son nouveau contexte géographique élargi à la protection et au développement durable du littoral et des bassins versants, a été le contexte pour l'adoption, par la 9^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes, de la Phase II du PAM et des champs

d'actions prioritaires pour la période 1996-2005. A cette même occasion, la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) a été instaurée et ses activités ont été lancées.

C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de démarrer les actions préparatoires et la mise en œuvre progressive du troisième cycle du PAC, en approuvant le montage de projets pour Malte, l'Algérie, le Maroc, le Liban et la Slovaquie.

La figure 1 montre la distribution géographique des projets PAC réalisés, en cours de réalisation et approuvés par les Parties contractantes.

1.3 Cadre institutionnel légal

Conformément aux engagements du Maroc, en tant que Partie contractante à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (Convention de Barcelone), et à sa volonté d'adhérer activement au concept de la planification et de la Gestion Intégrée des Zones Côtières, le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement / Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR), a signé un accord avec le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), pour mettre en œuvre le Programme d'Aménagement Côtier (PAC Maroc) dans la zone du Rif central.



Figure 1: Les PAC du PAM

2. Le projet PAC Rif Central

2.1 Etude de faisabilité

Suite à des concertations préliminaires avec les autorités marocaines, et à la demande du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), le Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP) a démarré en 2003 une étude de faisabilité d'un Programme d'Aménagement Côtier (PAC) en Méditerranée marocaine. L'étude, réalisée en 2004-2005, a retenu le littoral situé entre Oued Laou (Province de Chefchaouen) et Oued Nekor (Province d'Al Hoceïma) dans le Rif central comme zone du PAC et a proposé le cadre et la structure du programme d'activités à réaliser, ainsi qu'un budget prévisionnel.

Cette étude a été validée lors de l'atelier d'information et de sensibilisation, organisé le 14 février 2006 à Fès, à la demande du Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE) et ce afin d'assurer dès la phase préparatoire du projet, une implication active de tous les acteurs concernés.

2.2 Signature de l'accord cadre

Suite à la validation de l'étude de faisabilité, un Accord cadre a été signé entre le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement/ Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR), et le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) le 29 octobre 2007.

2.3 Données de base sur la zone côtière du Rif Central

Contexte socio-économique de la zone côtière du Rif central

Le tronçon de littoral choisi au Maroc comme zone du PAC se situe aux pieds du Rif central, dans le territoire des provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceïma (figure 2); il est délimité à l'ouest par Oued Laou et à l'est par Oued Nekor, soit un linéaire côtier de 130 Km environ.

La province de Chefchaouen coiffe quatre cercles avec une seule municipalité et 33 communes rurales. La population de la province est de 524.602 habitants dont près de 90% dans le milieu rural. La province d'Al Hoceïma est constituée de trois cercles avec quatre municipalités et 31 communes rurales. La population de cette province est de 395.644 habitants dont plus de 70% dans le milieu rural (RGPH, 2004). Cette population a connu durant les 20 dernières années une forte migration qui s'est accompagnée d'une littoralisation poussée. Cependant, les deux provinces ont été également le siège d'une vague d'émigration vers l'Europe.



Figure 2: Localisation de la zone du PAC Maroc

L'activité prédominante est l'agriculture; la zone côtière reste favorable à l'arboriculture, déjà largement pratiquée (figuier et amandier en particulier), et à l'élevage de caprins. Mais il convient de rappeler que sur le plan économique, la culture du cannabis prime parfois sur les autres cultures. La pêche maritime constitue la seconde activité pour la population côtière, tournée depuis longtemps vers la mer.

L'industrie est peu présente dans l'économie du littoral. Elle est limitée à quelques petits établissements agro-alimentaires situés, pour la plupart, dans la zone d'Al Hoceïma. L'artisanat bénéficie d'atouts majeurs, en l'occurrence la présence de matière première (bois, cuir, laine...) et surtout d'un savoir-faire original, très ancien et varié.

La zone du PAC présente une valeur touristique inestimable, aussi bien par la diversité du produit (paysages, montagnes, sites historiques, sites de chasse et de pêche, etc.) que par ses originalités (flore et faune rares, savoir-faire ancestral, etc.). La province de Chefchaouen connaît déjà un afflux touristique notable, bien qu'on estime que ce secteur n'est toujours pas bien valorisé et qu'il est très prometteur. L'exploitation actuelle de la zone côtière, principalement pour les activités balnéaires, est plutôt mal organisée.

Contexte environnemental

La zone du PAC se trouve au pied de la partie la plus accidentée de la chaîne du Rif, caractérisée par des pentes fortes depuis les sommets jusqu'à la mer, où les reliefs continuent en pente raide sous l'eau. Les replats en bord de mer sont rares (petites plaines aux embouchures des oueds, plages de sable grossier ou de gravier souvent très étroites).

Le réseau hydrographique est très dense (plus d'une dizaine de cours d'eau principaux), mais les oueds sont généralement de faible longueur et leurs bassins versants ont une faible superficie, sauf aux deux extrémités de la zone du PAC. La plupart des oueds présentent un écoulement à fort contraste saisonnier (grandes crues en hiver et faibles débits pendant toute la saison estivale), et un flux énergétique élevé qui est responsable d'une intense érosion et d'un important débit solide.

La qualité des eaux marines est dans l'ensemble bonne, faisant de cette zone du PAC l'une des parties les plus propres de toute la Méditerranée, sachant que cette côte est restée longtemps épargnée des effets de l'urbanisation, le plus grand centre (Al Hoceïma) étant pourvu depuis 1996 d'une station d'épuration des eaux usées. Par ailleurs, la quasi-totalité des oueds déversent en mer des eaux de bonne qualité, à l'exception de l'Oued Jamouaa qui évacue les rejets non traités de la ville de Targuist pour laquelle une station de traitement des eaux usées est en cours de réalisation. Les aquifères côtiers, de très petite taille, sont également de bonne qualité; mais la nappe de Rhiss-Nekor (région d'Al Hoceïma) montre une forte minéralisation au niveau de la plupart des puits. La qualité sanitaire des plages et des eaux de baignade reste relativement bonne dans l'ensemble de la zone du PAC.

Les réseaux d'assainissement urbains sont saturés et connaissent des dysfonctionnements importants, mais il convient de signaler que la plupart des centres ont délégué la gestion de l'eau à l'ONEP (Office National de l'Eau Potable) et ont engagé des études qui prévoient d'importants investissements pour l'épuration des eaux. La production des déchets solides est en augmentation continue, dans tous les centres côtiers, alors que leur élimination pose toujours de sérieux problèmes, inhérents au manque d'espace pour les décharges et aux techniques d'élimination.

La biodiversité de la côte marocaine, bien que mal connue dans l'ensemble, montre une grande richesse en espèces. La flore marine est surtout marquée par l'existence, du moins au niveau du parc national d'Al Hoceïma, de plusieurs espèces rares. Au contraire, la végétation des zones humides est très appauvrie dans l'ensemble du secteur littoral du Rif central. La végétation terrestre des bas versants (bioclimat surtout semi-aride) est plus ou moins dégradée et présente un aspect général de matorral bas (oléastre, lentisque, cistes ...), très fragmenté (défrichement de versants pour l'agriculture) excepté dans quelques massifs de thuya ou de pin d'Alep revalorisés par des reboisements.

Les connaissances relatives à la faune de la zone du PAC (aussi bien marine que continentale) sont encore plus modestes que celles relatives à sa flore, excepté celles sur le peuplement de poissons et celles provenant de quelques rares résultats d'études du parc d'Al Hoceïma. On sait cependant que cette faune présente un fort taux d'endémisme.

Sites historiques, paysages et aires protégées

Malgré la difficulté d'accès et de mise en valeur de l'espace terrestre, les piémonts du nord du Rif central comptent plusieurs sites archéologiques intéressants, notamment les ruines anciennes de Targha, de Snada, de Mastasa, de Badis, de Torres de Alcalá, de Mzama et de Nekor.

Les paysages de la zone du PAC sont parmi les plus beaux de la côte nord du pays; ils offrent un jeu de contrastes entre couleurs et formes variées (mer au contact de reliefs escarpés, îlots côtiers, embouchures d'oueds, couvert forestier, vallées encaissées). L'habitat humain participe à ce contraste, notamment via les petites agglomérations côtières et les quelques maisons au bâti traditionnel qui persistent.

Trois sites littoraux ont été inscrits au Plan Directeur des Aires Protégées du Maroc, dont deux sont des Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (Côte Rhomara et Cirque d'El Jabha) et le troisième correspond au Parc National d'Al Hoceïma. Ce dernier comprend l'ensemble du massif des Bokkoya et une bande d'eau marine côtière.

3. Stratégie, objectifs et phases du projet

3.1 Stratégie du PAC Maroc

La politique nationale et locale des pouvoirs publics marocains en matière d'environnement marin et côtier se réfère au concept de développement durable. La politique adoptée est basée sur une vision globale et intégrée, visant à faire de l'environnement une préoccupation centrale du développement socio-économique qui implique une responsabilité collective et partagée de tous les acteurs concernés (administrations, collectivités locales, secteur privé, société civile, institutions de recherche).

La politique de coopération internationale du Maroc mise au profit de son environnement marin et côtier constitue un appui crucial à la politique adoptée au niveau national. Cette coopération s'est traduite par l'adhésion à un grand nombre d'accords et de programmes internationaux, dont le Plan d'Action pour la Méditerranée en tant que secrétariat chargé de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

La stratégie du PAC de la zone côtière du Rif central est alors basée sur le concept de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), qui comprend nécessairement la gestion des bassins versants adjacents. Elle sera mise en œuvre en conformité avec le cadre juridique et de planification national, en utilisant comme intrants fondamentaux les documents de planification et de développement existants ou en cours d'élaboration, à savoir:

- **Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).** Le SNAT est un document qui synthétise une approche transversale visant à respecter les compétences de chaque secteur et à apporter à tous les intervenants, et spécialement les départements ministériels, une vision globale. Le document souligne et hiérarchise les éléments majeurs, les risques et les opportunités, en insistant sur la question primordiale de l'eau. Le SNAT a été conçu pour fournir un cadre de cohérence et autoriser l'action régionale via les schémas régionaux d'aménagement.
- **Le Programme d'Action Intégré pour le Développement et l'Aménagement de la Région Méditerranéenne du Maroc (PAIDAR-Med).** L'étude relative au PAIDAR-Med, qui a démarré en octobre 1994, a été réalisée par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECI). Cette étude vise à établir une stratégie globale destinée au développement socio-économique des régions du Nord qui tient compte de leurs problèmes et spécificités d'ordres naturel, démographique et économique. Ainsi, outre l'établissement d'un diagnostic identifiant les potentialités locales, cette étude définit les moyens et les mesures appropriées pouvant résoudre les problèmes détectés. Dans ce sens, le PAIDAR-Med prévoit la mise en œuvre d'actions de désenclavement (rocade méditerranéenne de Tanger à Saïdia, voie ferrée Taourirt-Nador dans le Nord-Est) et de développement économique (extension de l'irrigation, projets industriels et touristiques, création de zones franches commerciales et industrielles, électrification des campagnes ...).
- **Le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain du Littoral Méditerranéen Central (SDAULMC).** Actuellement en phase d'adoption, l'étude du SDAULMC lancée en 2000 et conçue pour l'horizon 2020, vise le renforcement de la composante méditerranéenne dans l'organisation du territoire national. L'aire de l'étude couvre les provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceïma sur la façade méditerranéenne centrale allant de Oued Laou à Oued Nekor. Ces régions comptent parmi les plus enclavées et les plus difficiles d'accès le long de la côte méditerranéenne du Maroc. Se basant sur les résultats d'un ensemble d'études sectorielles relatives à l'économie, à la démographie, à l'environnement, aux équipements collectifs et aux infrastructures, cette étude vise les objectifs suivants:
 - désenclaver ces régions notamment en intégrant le projet de la rocade méditerranéenne dans un plan global de renforcement du réseau routier local et régional;
 - développer le secteur touristique;
 - réaliser des équipements (ports, terrains de golf, parcs...);

-
- aménager des zones à urbaniser en les dotant d'équipements socio-économiques et administratifs nécessaires;
 - assurer la protection de l'environnement et sa valorisation en tant que facteur déterminant de développement.

A cet effet, le SDAULMC distingue deux principales unités d'aménagement et cinq pôles de développement. Il s'agit de l'unité d'aménagement de Chefchaouen avec les trois pôles (Pôle I: Qaa Asras, Pôle II: Stehate, et Pôle III: Jebha) et l'unité d'aménagement d'Al Hoceïma avec deux pôles (Pôle IV: Cala Iris, et Pôle V: Baie d'Al Hoceïma).

- **Les Agendas 21 locaux.** Les programmes Agendas 21 locaux, élaborés en tant qu'instrument de gouvernance urbaine et de développement durable, ont amené le MATEE à programmer leur extension à plusieurs régions du Royaume. Ainsi, les opérations programmées pour la période 2005-2007 concernent entre autres l'initiation des Agendas 21 locaux des villes d'Al Hoceïma et de Chefchaouen, ainsi que l'établissement de partenariats avec des départements ministériels et des organismes publics (l'Agence de Développement des Provinces du Nord, le Ministère de la Culture et le Ministère chargé du Développement Social) et la mise en réseau de ces Agendas 21 locaux.
- **L'étude de l'Audit Intégral du Littoral** lancée par le SEEE et qui est actuellement dans sa première phase d'analyse-diagnostic.

La mise en œuvre du PAC de la zone côtière du Rif central sera assurée par des équipes d'experts nationaux, guidées et assistées selon les besoins par des consultants internationaux recrutés par le PAM. Le PAC sera centré sur la formulation d'une stratégie de gestion intégrée de la zone qui en fait l'objet, reposant sur le développement d'un tourisme durable. Celui-ci permettra la mise en valeur, d'une part des ressources naturelles et culturelles de la zone, et d'autre part, du produit local de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat. En outre, des actions transversales (ou fonctionnelles) seront menées en appui sur toute la durée du projet: la mise en place d'un système d'information, d'une analyse de durabilité, d'un programme de sensibilisation et de participation.

Pour assurer le succès de la mise en œuvre de ce PAC, une participation active des autorités nationales et locales est de mise. C'est le facteur le plus important. Celles-ci fourniront, en effet, une contribution appropriée pour mener à bien les activités du PAC. Il faut souligner, de plus, que la connaissance des conditions locales et l'assignation précise des problèmes de l'environnement dans la zone ne peuvent être assurées que par les institutions nationales et locales qualifiées.

Parallèlement, le rôle de coordination et de supervision des services de l'administration centrale est essentiel. Pour éviter les doubles emplois, les résultats de toutes les activités réalisées par d'autres institutions et organisations internationales dans la zone côtière du Rif central seront analysés et intégrés à bon escient au sein des diverses activités du projet PAC.

3.2 Objectifs du projet

Les objectifs du PAC sont définis sur la base:

- des priorités présentées dans l'Etude de faisabilité d'un PAC en Méditerranée marocaine;
- des suggestions et remarques faites par les acteurs locaux des régions concernées par le PAC à l'occasion et à la suite de l'Atelier de sensibilisation et de préparation tenu à Fès en février 2006;
- des objectifs généraux du PAM et de son Programme d'Aménagement Côtier.

L'objectif général du PAC de la zone côtière du Rif central est de contribuer au développement de la population locale, tout en assurant une protection et une utilisation durable des ressources côtières. Il aura pour tâche, en profitant de la synergie PAM – Maroc, d'une part, d'évaluer les ressources naturelles et culturelles de la zone d'étude et, d'autre part, de recommander des mesures de gestion et des voies optimales d'un développement équilibré et durable.

Il s'agira ainsi d'engager un processus de gestion concourant au développement durable de la zone côtière du Rif central dont les éléments fondamentaux sont: le développement social et le bien-être de la

population, le développement des activités économiques basé sur l'utilisation rationnelle des ressources de la zone et la prévention de la dégradation des écosystèmes naturels et des processus qui ont des impacts négatifs sur l'environnement.

Les **objectifs à long terme** du PAC visent à:

- proposer une démarche de développement durable de la zone côtière du Rif central, basée sur le développement du tourisme en harmonie avec la capacité réceptrice de l'environnement;
- créer les conditions de mise en place du système de planification et de gestion intégrée des ressources dans la zone côtière marocaine.

Les **objectifs immédiats** du programme consistent à:

- identifier et élaborer des solutions, des outils et des actions pour contribuer au développement durable, à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources côtières;
- appliquer les méthodes et les outils de la gestion intégrée des zones côtières;
- contribuer au renforcement des capacités nationales et locales pour le développement durable, la gestion intégrée des zones côtières et la protection de l'environnement;
- produire des résultats utilisables pour la définition et la mise en œuvre de la phase après-projet;
- développer des approches génériques, applicables à d'autres zones côtières.

3.3 Phases du projet

Les différentes phases du projet sont celles préconisées par le CAR/PAP dans la méthode élaborée pour la gestion intégrée des zones côtières. Ces phases se déroulent suivant le schéma de la figure 3.

Pour le PAC Maroc, elles peuvent être résumées comme suit:

- **Phase I:** Activités préliminaires (mises en œuvre avant la signature de l'Accord).
- **Phase II:** Signature de l'Accord.
- **Phase III:** Spécifications techniques des activités: formulation détaillée de chaque activité en terme de choix des équipes, de définition du programme de travail, des produits à fournir, du calendrier et du budget; atelier et rapport de lancement; aide-mémoire (allocation des fonds, procédures de mise en œuvre).
- **Phase IV:** Mise en œuvre des activités.
- **Phase V:** Intégration des résultats de toutes les activités dans un document d'orientation stratégique.
- Conférence de présentation, rapport final.
- **Phase VI:** Mise en œuvre des activités après-projet.

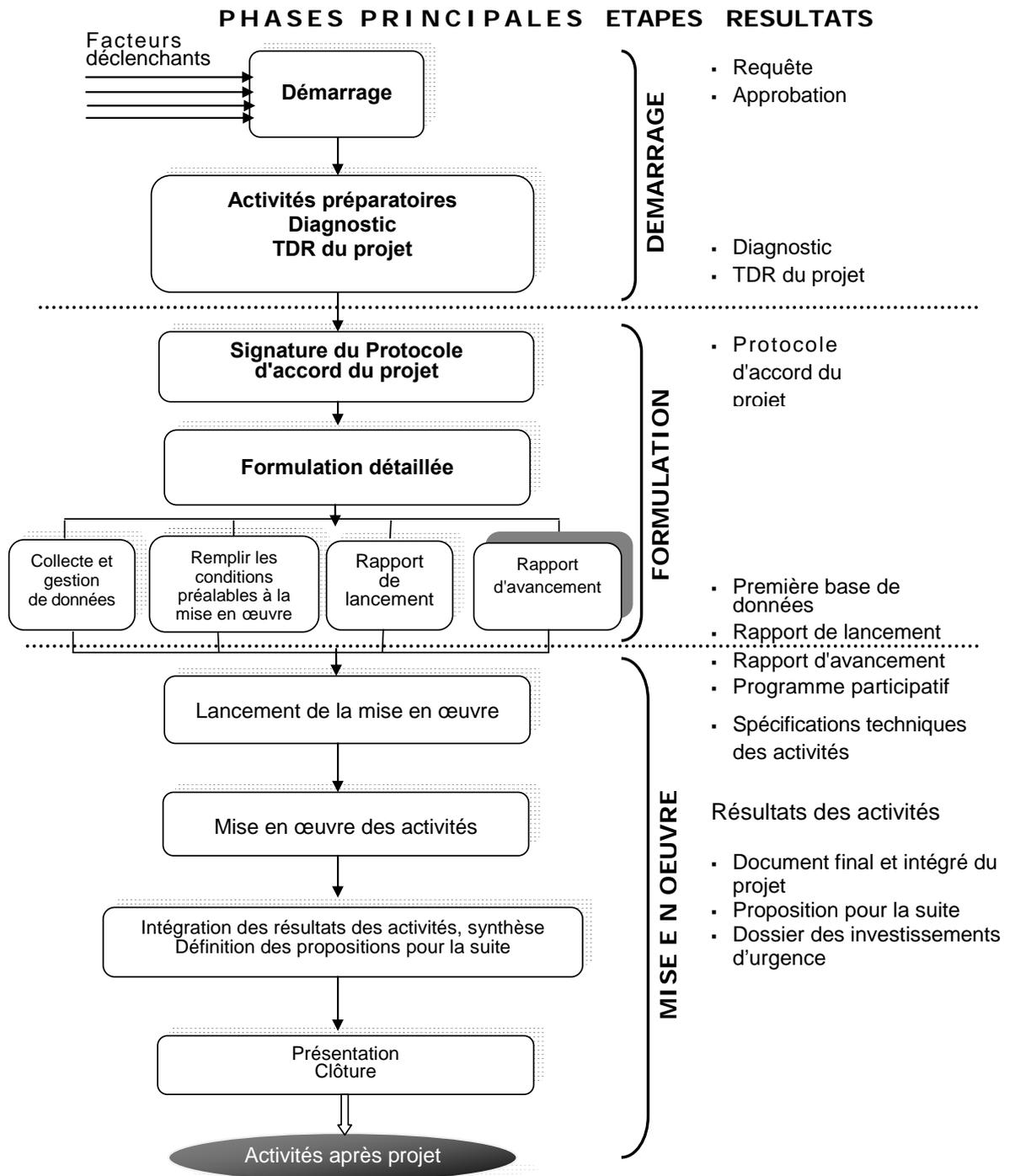


Figure 3: Etapes, phases et résultats des projets

4. Cadre institutionnel et structure du projet

4.1 Cadre institutionnel

La Seizième réunion de l'Unité MED et des Centres d'Activités Régionales (CAR) sur le programme du PAM (Le Caire, les 2 et 3 juin 1998) a approuvé la „Procédure à suivre pour les travaux relatifs au Programme d'Aménagement Côtier (PAC)“. La réunion a décidé que le CAR/PAP serait le centre responsable de la coordination générale de tous les projets de PAC. Dans le cas du projet de la zone côtière du Rif central la coordination générale sera assurée en commun par le CAR/PAP et la contrepartie nationale (SEEE/DSPR).

4.1.1 Participation du PAM

Le PAM participera à travers:

- l'Unité de coordination du PAM (MEDU);
- le Centre d'Activités Régionales du Programme d'Actions Prioritaires (CAR/PAP);
- le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP);
- le Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre (CAR/PP);
- le Secrétariat des 100 Sites Historiques (100 Sites Historiques).

4.1.2 Participation des institutions nationales

Le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement, à travers sa Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques (SEEE/DSPR), assumera la fonction de coordonnateur national général des institutions et experts nationaux. Le SEEE/DSPR coordonnera toutes les institutions nationales qui seront concernées par le projet et recevra l'appui scientifique, technique, logistique et financier ainsi qu'il est envisagé par cet Accord.

Les diverses institutions et organisations nationales participeront à la formulation, l'établissement et la mise en œuvre du projet conformément à l'Accord précité. La liste des structures nationales participantes est à convenir avec le SEEE/DSPR.

4.1.3 Participation des autorités et institutions locales

Les acteurs locaux concernés au niveau des provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceïma seront directement impliqués dans le PAC à travers leurs services concernés. Le SEEE/DSPR prendra les dispositions nécessaires pour assurer la participation des autorités locales ainsi que leur coordination. Ces dispositions font partie intégrante de l'Accord entre le Gouvernement marocain et le PAM. Elles se résumeront en la mise en place d'un Comité de pilotage au niveau local, composé des représentants des deux provinces et des principaux interlocuteurs pour sa mise en œuvre.

Les diverses autorités locales participeront à la formulation, l'établissement et la mise en œuvre du projet conformément à l'Accord précité. La liste des autorités locales participantes sera établie par le SEEE/DSPR.

4.1.4 Participation d'autres institutions et organisations internationales

D'autres institutions et organisations internationales pourront participer au projet dans leur domaine respectif de compétence, conformément à un accord entre le SEEE/DSPR et le MEDU. On peut citer comme exemples ces institutions: BM, BEI, PNUD, FEM, FFEM, Conservatoire du littoral et autres institutions de financement internationales et nationales.

Les composantes pertinentes du PAM (CAR/PAP, CAR/ASP, CAR/PP, 100 Sites Historiques) seront activement engagées, après leur accord et ainsi qu'il conviendra, dans les activités exécutées par d'autres organisations et institutions.

4.1.5 Coordination

Au niveau national, la coordination du PAC sera assurée à trois niveaux par:

- le SEEE/DSPR en concertation avec le Comité de pilotage;
- le Chef de projet national;
- les chefs des équipes nationales impliquées dans la mise en œuvre des activités du projet.

Le CAR/PAP, agissant en tant que Coordinateur du PAM pour les PAC et en suivant la procédure standard, nommera un expert chargé de suivre le projet en tant que Coordinateur PAM pour le projet. Celui-ci agira en collaboration étroite avec le SEEE/DSPR et le Chef de projet national. Les Centres du PAM fourniront le support d'expertise requis, au moyen de consultants, pour aider à la mise en œuvre des activités du projet.

Un organigramme de la structure de gestion et d'exécution du PAC est donné dans la figure 5.

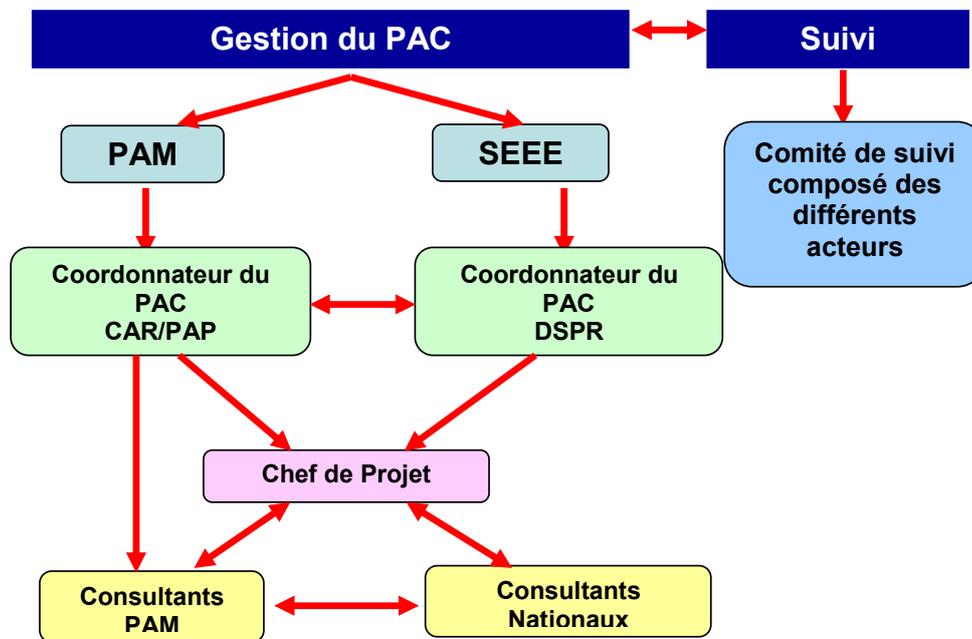


Figure 4: Organigramme de la structure de gestion et d'exécution du PAC

Le Chef de projet national participera à:

- la formulation et à la mise en œuvre du projet, en coopération avec le Coordinateur du PAM pour le projet et le SEEE/DSPR;
- l'harmonisation des actions entreprises par les institutions nationales impliquées dans le projet;
- la conduite et l'assistance des chefs d'équipes des différentes activités.

Le Chef de projet national sera choisi et engagé parmi des experts nationaux et agira conjointement pour le compte du PAM et du SEEE/DSPR. Le PAM et le SEEE/DSPR procéderont ensemble à sa sélection, selon des termes de références définis d'un commun accord, et à sa nomination. Il sera rémunéré par le PAM.

4.2 Structure du projet

Le projet est structuré en cinq composantes (figure 6), à savoir:

- la coordination et le pilotage institutionnel au niveau national et local;
- une activité fédératrice porteuse de la stratégie de développement durable;
- des activités thématiques porteuses des problématiques identifiées;
- des activités transversales (fonctionnelles);
- les activités après-projet.

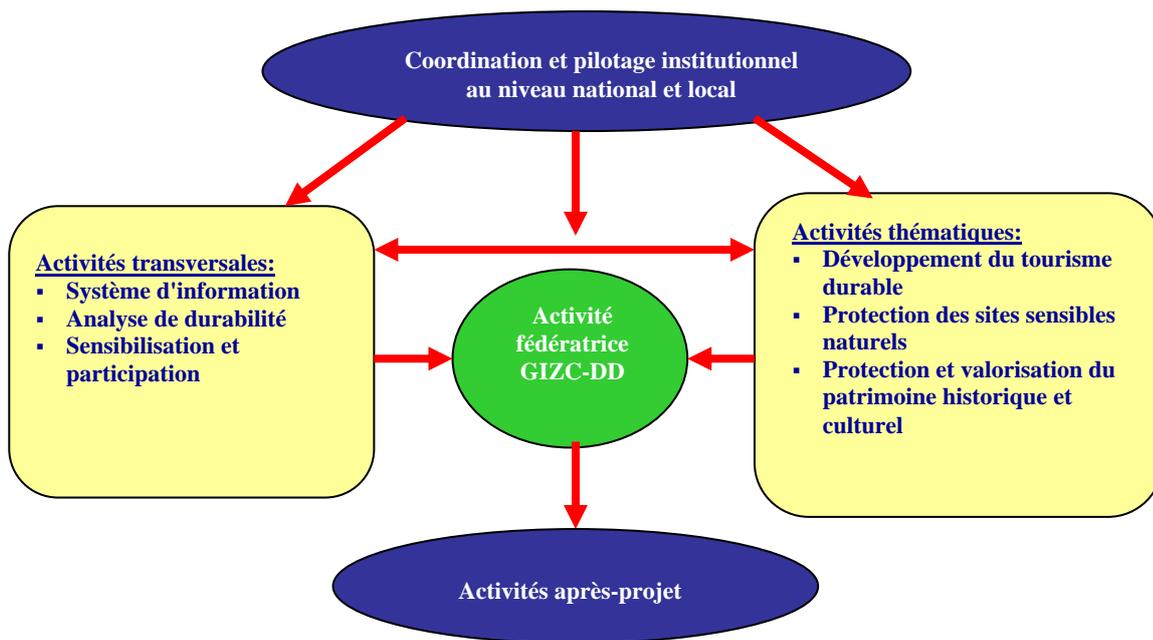


Figure 5: Organigramme de la structure du projet

5. Description des activités du projet

5.1 Coordination et pilotage institutionnel

Objectif

L'objectif de cette activité est d'harmoniser la mise en œuvre du projet, selon le calendrier et le budget définis par l'Accord et détaillés dans le présent rapport de lancement.

Cadre institutionnel

Cette activité relève de la responsabilité du SEEE/DSPR, du MEDU et du CAR/PAP.

Plan de travail

- Etablissement de la structure institutionnelle du projet;
- Mise en place d'un local de coordination et de l'équipement qui l'accompagne,
- préparation du rapport de lancement, organisation de l'atelier de lancement, supervision et assistance à l'élaboration des spécifications techniques des différentes activités, préparation des termes de références et des contrats des consultants;
- Assistance logistique, procédures financières, supervision et vérification des dépenses engagées;
- Garantie de la circulation de l'information, y compris l'organisation des réunions de coordination et de concertation et des missions de consultants;
- Propositions de révision des objectifs, du calendrier et du programme si nécessaire;
- Révision et validation des produits des activités (intermédiaires et finaux);
- Préparation des documents finaux du projet, des rapports d'avancement et de la fiche d'évaluation;
- Présentation des résultats du projet, y compris l'organisation de la conférence de clôture du PAC.

Calendrier

(Voir le Calendrier du projet).

Produits

- Coordination générale du projet;
- Arrangements institutionnels de coordination;
- Atelier et rapport de lancement du projet;
- Rapports d'avancement;
- Rapports des réunions de coordination/concertation;
- Rapports des ateliers de formation;
- Rapport de la conférence de clôture;
- Rapport final.

5.2 Activité fédératrice porteuse de la stratégie GIZC – DD

Objectifs

Il s'agit d'identifier les actions porteuses d'un véritable processus GIZC qui permettra une utilisation rationnelle des espaces et des ressources. L'objectif de cette démarche consiste à rechercher un équilibre entre l'utilisation de l'espace et des ressources naturelles et les impératifs du développement économique et social.

Cadre institutionnel

SEEE/DSPR, ministères, agences et institutions concernés, Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceïma, CAR/PAP.

Plan de travail

- Formation à la méthodologie de GIZC et aux techniques et outils associés;
- Etablissement d'un bilan diagnostic dans les domaines prioritaires en relation avec la gestion du littoral, y compris les aspects institutionnel, législatif et réglementaire;
- Elaboration d'une stratégie destinée à mettre en œuvre la gestion intégrée des zones côtières dans la perspective de développement durable;
- Définition d'un plan d'action pour mettre en œuvre cette stratégie;
- Participation aux activités transversales;
- Intégration des résultats.

Produits

- Bilan diagnostic;
- Stratégie destinée à mettre en œuvre la gestion intégrée des zones côtières dans la perspective de développement durable;
- Plan d'actions pour mettre en œuvre cette stratégie;
- Formation GIZC et rapports y relatifs.

Les tâches et le calendrier prévisionnel sont portés en annexe 1.

5.3 Activités sectorielles

Les activités dites „sectorielles“ aborderont les thématiques prioritaires identifiées dans la phase préparatoire du PAC de la zone côtière du Rif central. Conformément à l'objectif principal du PAC qui consiste à proposer un développement concerté de la population locale, l'activité motrice sera celle relative au développement d'un tourisme durable, intégrant les préoccupations environnementales et l'exploitation des produits et valeurs traditionnelles de la zone.

Les activités sectorielles alimenteront par leurs produits une activité dite „fédératrice“ de développement durable, qui aura pour objectif de proposer les éléments indispensables à l'introduction et la mise en route d'un système de gestion intégrée des zones côtières, considéré comme un des outils de développement durable.

Les activités sectorielles font l'objet de spécifications techniques détaillées élaborées par les experts des Centres concernés du PAM en relation avec les chefs d'équipes nationaux. Ces spécifications techniques seront considérées comme partie intégrante du présent rapport de lancement du PAC.

5.3.1 Développement du tourisme durable

Objectifs

Cette activité est conçue en tant qu'activité sectorielle porteuse du développement socio-économique de la zone du PAC. Elle a pour objectif de réaliser une évaluation de la capacité d'accueil touristique de la zone du PAC, qui servira de point de départ pour la définition d'actions susceptibles de développer un tourisme durable, fondé sur l'exploitation du produit local (agricole, de la pêche, de l'artisanat) et la mise en valeur des richesses naturelles et culturelles de la zone du PAC et des zones adjacentes.

Cadre institutionnel

SEEE/DSPR, Ministère du Tourisme, Services concernés des Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceïma, CAR/PAP.

Plan de travail

- Phase 1: Diagnostic de la zone d'étude. Analyse initiale des caractéristiques du système territorial de la destination et analyse du développement touristique du système;

-
- Phase 2: Evaluation de l'interaction entre développement touristique et les autres composantes du système de la destination;
 - Phase 3: Définition du scénario de développement touristique initial;
 - Phase 4: Elaboration des différents scénarios alternatifs de développement touristique et définition du scénario de développement touristique le plus durable;
 - Phase 5: Définition d'une stratégie intégrée pour le développement durable du tourisme.

Produits

- Diagnostic et analyse du développement touristique du système;
- Evaluation de la capacité d'accueil touristique (ECAT);
- Stratégie intégrée pour le développement durable du tourisme;
- Formation et ateliers y relatifs.

Les tâches et le calendrier prévisionnel sont portés en annexe 2.

5.3.2 Protection des sites sensibles naturels

Objectifs

Les objectifs de cette activité se résument comme suit:

- mettre en œuvre une activité pilote relative à l'inventaire des biotopes marins en utilisant les outils techniques élaborés dans le cadre du PAM dans les sites remarquables de la zone du PAC;
- assister les gestionnaires dans leur démarche pour obtenir le statut d'ASPIM pour le Parc National d'Al Hoceïma;
- initier des activités d'évaluation, par la mise à disposition d'experts, afin d'aider à la formulation de mesures de protection et de gestion de la partie marine et côtière de la zone du PAC.

Cadre institutionnel

SEEE/DSPR, Haut Commissariat des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification (HCEFLD), Services concernés des Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceïma, CAR/ASP.

Plan de travail

- Diagnostic détaillé:
 - inventaire des habitats et des espèces et en particulier celles listées dans les annexes du Protocole ASP (collecte des informations existantes et des données concernant la zone d'étude en utilisant des outils techniques élaborés dans le cadre du PAM);
 - étude de la distribution des herbiers de phanérogames et des autres formations d'importance pour l'environnement marin;
 - compilation, interprétation des résultats et évaluation de la sensibilité de la zone d'étude;
- Elaboration du dossier d'inscription du Parc National d'Al Hoceïma en tant que ASPIM;
- Formulation de mesures de gestion et de protection de la partie marine de la zone d'étude;
- Proposition d'activités de suivi;
- Participations aux activités transversales.

Calendrier

Les tâches et le calendrier prévisionnel figurent en annexe 3.

Produits

- Diagnostic détaillé de la biodiversité marine et côtière;
- Formulation de mesures de gestion et de protection de la partie marine de la zone d'étude;
- Eléments pour des plans de gestion des parties marines des zones de Jebha et Rhomara;

-
- Dossier d'inscription du Parc National d'Al Hoceïma sur la liste des ASPIM;
 - Rapports d'étapes et rapports finaux suivant le document projet.

5.3.3 Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel

Objectifs

Il s'agit d'identifier les actions à entreprendre en vue d'établir une stratégie pour sauvegarder et valoriser le patrimoine historique et culturel de la zone (sites, monuments, architecture et savoir-faire traditionnels).

Cadre institutionnel

SEEE/DSPR, Ministère de la Culture, Services concernés des Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceïma, Secrétariat des 100 Sites Historiques.

Plan de travail

- Etablissement d'un inventaire détaillé de la ressource culturelle dont dispose le littoral;
- Elaboration d'un diagnostic sur la vulnérabilité et/ou la dégradation de cette ressource;
- Identification des éléments en vue de l'élaboration d'un plan de restauration de sauvegarde, de protection et de valorisation des sites et monuments historiques du littoral;
- Participation aux activités transversales;
- Etablissement des rapports d'étapes et rapport final.

Produits

- Inventaire détaillé dont dispose le littoral du Rif central;
- Diagnostic de la dégradation de cette ressource;
- Eléments en vue de l'élaboration d'un plan de restauration, de sauvegarde, de protection et de mise en valeur intégrée des sites historiques et culturels.

Les tâches et le calendrier prévisionnel sont portés en annexe 4.

5.4 Activités fonctionnelles

5.4.1. Système d'information

Objectif

L'objectif général de cette action est la mise à disposition d'une information géographique, statistique et documentaire sur les thèmes socio-économiques et environnementaux dans un contexte de développement durable. La création de cette information de référence devra répondre aux besoins des autres activités du projet en visant les objectifs suivants:

- la mise à disposition d'une information exploitable pour les différentes activités du projet;
- une contribution à la connaissance des thèmes prioritaires nécessaires à l'aménagement du territoire;
- la fourniture cohérente d'une information homogène susceptible d'être mise à jour d'une manière continue;
- la réalisation de produits spécifiques aux différentes activités thématiques.

Plan de travail

Cette activité est axée sur l'élaboration des Spécifications techniques de l'activité et l'exécution des tâches suivantes:

Base de données géographiques:

- traitement terrestre: carte d'occupation du sol et modèle numérique de terrain pour toute la zone du PAC et pour les zones pilotes sélectionnées;

-
- traitement marin: carte bathymétrique et cartes de toutes autres données marines disponibles (ressources, pollution, etc.);
 - cartes concernant les données socio-économiques et environnementales fournies par les autres activités du PAC et qui contribueront à l'élaboration d'un plan et d'un schéma d'aménagement de la zone du PAC et des zones pilotes;
 - cartes d'évolution de certains indicateurs environnementaux et socio-économiques à partir d'images satellites multitudes fournies par l'Observatoire National de l'Environnement;
 - cartographie pour l'élaboration d'un plan et d'un schéma d'aménagement.

Base de données statistiques:

- saisie de données pour les thèmes socio-économiques et environnementaux;
- création d'un catalogue de méta-données;
- structuration des données par commune.

Base de données documentaires:

- établissement d'un poste documentaire (logiciels et matériels);
- collecte des ouvrages, documents et études effectuées sur la zone du PAC, et autres documents portant sur les thèmes traités.

Cadre institutionnel

SEEE/DSPR, SEEE/DEPP, Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceïma, CAR/PAP.

Produits

- Conception et mise en place d'un SIG;
- Structuration des données fournies par les activités thématiques;
- Rapports d'étape et rapport final.

Calendrier

Les tâches et le calendrier prévisionnel figurent en annexe 5.

5.4.2 Analyse de durabilité

Objectif

Sur la base d'indicateurs de durabilité de la zone côtière, une description et une évaluation du système sera élaborée. L'analyse systémique et prospective de durabilité concernera la zone du projet à travers l'ensemble des activités thématiques prioritaires. L'objectif final est de disposer d'un tableau de bord permettant de suivre les progrès de la zone vers le développement durable, par le biais d'indicateurs clés décrivant les performances des politiques menées.

Cadre institutionnel

SEEE/DSPR, PAM, Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceïma.

Plan de travail

- Formation à l'approche systémique et prospective de durabilité;
- Identification des indicateurs et de la bande d'équilibre de durabilité, calcul et projection des indicateurs-clés;
- Définition des priorités et des orientations stratégiques de durabilité;
- Proposition d'actions et de mesures à prendre pour pérenniser l'activité au delà du projet PAC.

Produits

- Liste des indicateurs de durabilité et des indicateurs clés;
- Bandes d'équilibre et schémas Amoeba finalisés;
- Programme de suivi et tableaux de bord;
- Rapports d'étape et rapport final.

Calendrier

Les tâches et le calendrier prévisionnel sont portés en annexe 6.

5.4.3 Sensibilisation et participation

Objectif

Cette activité a deux fonctions:

- sensibiliser les acteurs locaux concernés aux valeurs patrimoniales (naturelles et culturelles) et les richesses socio-économiques de la zone du PAC, aux menaces qui pèsent sur les ressources côtières et aux initiatives de développement local qui nécessitent des pratiques et des modes de production nouveaux;
- mettre en place un programme participatif concernant les activités du projet et impliquant le public, les associations, les groupes professionnels, la communauté scientifique, les médias, etc.

Cadre institutionnel

SEEE/DSPR, Provinces de Chefchaouen et d'Al Hoceïma, ONG locales, communauté scientifique, médias, CAR/PAP.

Plan de travail

Le plan de travail est divisé en plusieurs sous-composantes:

- élaboration des spécifications techniques;
- analyse des parties prenantes;
- activités au niveau local et régional;
- activités au niveau de projet et national;
- production du matériel de support et relations avec les médias.

Produits

Les produits principaux de l'activité seront les suivants:

- le plan de travail;
- l'analyse des parties prenantes au niveau local et régional;
- les formations à la sensibilisation aux approches participatives et aux techniques de communication/sensibilisation, négociation et résolution de conflits, et rapports y relatifs;
- le matériel de sensibilisation (affiche et logo PAC, dépliants et autre matériel de promotion);
- les rapports sur les campagnes d'information et de sensibilisation réalisées;
- les rapports d'avancement;
- le rapport final de l'activité.

Les tâches et le calendrier prévisionnel sont portés en annexe 7.

6. Plan de travail, calendrier et institutions

6.1 Plan de travail et calendrier

Le plan de travail et le calendrier prévisionnel du PAC dans son ensemble sont présentés dans le tableau 1. Les équipes chargées de la mise en œuvre des activités individuelles détailleront leurs plans de travail et calendriers respectifs en tenant compte des délais fixés pour le PAC.

Tableau 1: Plan de travail et calendrier prévisionnel

Phase	Activités	Délais
1.	Activités préliminaires <ul style="list-style-type: none"> ▪ Missions CAR/PAP ▪ Etude préliminaire ▪ Atelier de sensibilisation et de préparation ▪ Accord relatif au projet (élaboration) 	2003 - 2007
2.	Signature de l'Accord	Octobre 2007
3.	Formulation détaillée du projet <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création du cadre institutionnel national ▪ Arrangements pour la mise en œuvre du projet: <ul style="list-style-type: none"> ▪ nomination de l'institution nationale d'exécution et du coordonnateur national ▪ nomination du coordonnateur PAM ▪ nomination du Chef de projet national ▪ nomination des institutions et des équipes nationales d'exécution ▪ nomination des consultants nationaux et choix des consultants PAM ▪ mise en place du bureau PAC ▪ Préparation des spécifications techniques ▪ Ebauche du rapport de lancement ▪ Atelier de lancement: <ul style="list-style-type: none"> ▪ préparation ▪ atelier de lancement ▪ rapport de l'atelier de lancement ▪ Version définitive du rapport de lancement 	Novembre 2007 - Février 2008 Novembre 2007 Novembre - Décembre 2007 Novembre 2007 Décembre 2007 Décembre 2007 Décembre 2007 Décembre 2007 Janvier 2008 Mars 2008 Janvier - Mars 2008 Avril 2008 Mars 2008 Avril 2008 Avril 2008 Mai 2008
4.	Mise en œuvre des activités Rappports d'étape pour les activités fonctionnelles Bilans diagnostics pour les activités sectorielles et l'activité GIZC-DD Rappports finaux des activités fonctionnelles et sectorielles Rapport final de l'activité GIZC	Mai 2008 - Décembre 2009 Septembre 2008 Septembre 2008 Novembre 2009 Décembre 2009
5.	Synthèse et présentation des résultats <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation du rapport final intégré ▪ Conférence de présentation ▪ Préparation du rapport de la conférence de présentation ▪ Clôture 	Janvier - Mars 2010 Janvier - Février 2010 Mars 2010 Mars 2010 Mars 2010
6.	Activités après projet <ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités de suivi (pays d'accueil) ▪ Suivi, évaluation et établissement de rapports (pays d'accueil) ▪ Présentation des résultats au niveau du PAM (PAM) 	Mars 2010 - Mars 2012

6.2 Dispositions institutionnelles

Le tableau 2 donne la liste des autorités et institutions nationales ainsi que les Centres du PAM impliqués dans la mise en œuvre des activités du projet, et le tableau 3, la liste des experts et consultants déjà engagés dans le PAC Maroc.

Tableau 2: Autorités et institutions nationales et composantes du PAM impliquées dans la mise en œuvre des activités du PAC

Activités	Autorités et institutions nationales	PAM
1. Pilotage institutionnel et coordination	SEEE/DSPR	MEDU - CAR/PAP
2. Activités fonctionnelles: ▪ Système d'information ▪ Analyse de durabilité ▪ Sensibilisation et participation	SEEE/DSPR, DEPP, Equipe d'experts nationaux	PAM CAR/PAP
3. Activités thématiques: ▪ Développement du tourisme durable ▪ Protection des sites naturels ▪ Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	SEEE/DSPR, Equipe d'experts nationaux	CAR/PAP CAR/ASP 100 Sites Historiques
4. Activité fédératrice GIZC-DD: ▪ Stratégie GIZC-DD ▪ Plan d'action ▪ Programme d'activités de suivi	SEEE/DSPR, Equipe commune d'experts nationaux et du CAR/PAP	
5. Synthèse: Politique pour une gestion durable des zones côtières (document de synthèse à l'intention des décideurs de haut niveau)	SEEE/DSPR, Equipe commune d'experts nationaux et du CAR/PAP	

Tableau 3: Représentants et consultants engagés dans le PAC Maroc

Coordinateur National du Projet: M. Abdelhay ZEROUALI (DSPR)		
Administrateur du Projet (PAM): Mme Zeljka SKARICIC (CAR/PAP)		
Chef de Projet National: Mme Maria SNOUSSI		
Experts/consultants:		
Activités	Représentants et experts PAM	Consultants nationaux
I. Activité fédératrice GIZC		
	Jacques Denis (CAR/PAP)	Maria Snoussi (Chef d'équipe) Abdelaziz Adidi Driss Nachite Larbi Sbaï
II. Activités thématiques		
Développement du tourisme durable	Alessio Satta (CAR/PAP)	Mohamed Menioui Nasser-Eddine Zine
Protection des sites sensibles naturels	Atef Ouerghi Sami Ben Haj (CAR/ASP)	Saïd Benhissoune Hoceïn Bazairi
Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	Daniel Drocourt (100 Sites Historiques)	Larbi Er-Bati
III. Activités transversales		
Système d'information		Rachid El Bayed Abdou Khouakhi
Analyse de durabilité	Samir Grimes (PAM)	Lahcen Aït Brahim
Formation et participation	Günter Englisch (CAR/PAP)	Association AGIR pour l'Environnement
Représentants de la DSPR: M. Mohamed Chaoui Mme Khadija Gardi		

7. Indicateurs de résultats

Des indicateurs de résultats seront utilisés au moment de l'évaluation:

- de l'avancement de la mise en œuvre du projet au niveau du projet lui-même et au niveau de chaque activité;
- de l'utilisation des résultats du projet qui sera faite pendant la période après-projet.

7.1 Indicateurs d'avancement

Lors de l'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre du projet, différents indicateurs de résultats seront utilisés. Les indicateurs d'avancement au niveau du projet feront partie des rapports réguliers d'avancement et comprendront:

- le taux d'activités prévues par l'Accord et achevées avec succès;
- la mise en œuvre du projet dans le temps – taux de dépassement éventuel de la durée du projet par rapport au calendrier prévisionnel;
- le dépassement éventuel du budget approuvé – taux de dépassement;
- le nombre de résultats atteints en comparaison au nombre de résultats escomptés par activité – pourcentage;
- le nombre d'experts nationaux et locaux engagés dans le projet;
- programme participatif: nombre d'actions, nombre d'ONG, nombre d'autres organisations et/ou personnes impliquées dans le projet;
- le nombre de personnes formées;
- l'équipement fourni éventuel;
- l'établissement d'une base de données ou extension de la base existante (taux approximatif d'extension);
- l'effet d'entraînement intellectuel et financier du projet;
- la contribution du PAM: nombre de consultants, d'experts, de professionnels.

Lors de l'évaluation de l'avancement au niveau des activités, des indicateurs spécifiques d'avancement des activités seront identifiés. Ils figureront dans les spécifications techniques de chaque activité et feront partie des rapports d'avancement de celles-ci.

7.2 Indicateurs de résultats du projet

L'évaluation des résultats du projet durant la période après-projet sera menée d'une part par le SEEE/DSPR et d'autre part par le CAR/PAP.

Au cours de l'évaluation menée par le SEEE/DSPR, les indicateurs utilisés comprennent:

- la proposition d'une solution intégrée de développement durable pour la zone de projet;
- la promotion de l'utilisation durable des ressources majeures de la zone de projet;
- la protection améliorée de la productivité des ressources et des écosystèmes;
- l'amélioration de la qualité de la vie et des conditions sanitaires de la population locale;
- l'amélioration des mesures prises pour la protection contre la pollution, pour la protection des habitats et sites naturels et de la biodiversité, pour la conservation des sites historiques et culturels, etc.;
- la promotion d'un système d'information évolutif (base de données, formation, information etc.);
- l'introduction d'activités et de pratiques participatives dans le pays d'accueil;
- la mise en application concrète des solutions et recommandations proposées par le projet;
- le renforcement de la sensibilisation du public;

-
- la participation des acteurs et parties prenantes;
 - les impacts sur les pratiques nationales:
 - utilisation d'instruments et méthodes;
 - mise en œuvre de recommandations relatives au renforcement institutionnel et réglementaire dans le pays ou dans la zone de projet;
 - exploitation des résultats dans d'autres zones du pays;
 - lancement de programmes similaires dans le pays.

Au cours de l'évaluation menée par le CAR/PAP, les indicateurs détaillés ci-dessus seront utilisés ainsi que les suivants:

- l'application avec succès de méthodes, d'outils et de procédures;
- l'intégration réussie des activités durant la phase de mise en œuvre et des résultats dans la phase finale du projet;
- l'effet d'entraînement du projet, en termes qualitatifs;
- l'évaluation des conclusions lors de la conférence de présentation;
- les impacts sur les pratiques ou l'exploitation des résultats dans d'autres pays méditerranéens;
- les impacts au niveau régional:
 - apports à la Commission Méditerranéenne du Développement Durable;
 - formulation de politiques et stratégies régionales;
- dissémination et exploitation des résultats du projet.

8. Rapports d'avancement

Des rapports d'avancement seront préparés:

- au niveau du projet;
- au niveau des activités individuelles.

8.1 Etablissement des rapports d'avancement au niveau du projet

Des rapports d'avancement bimensuels seront préparés au niveau du projet, par le Chef de projet national, en utilisant entre autres les informations fournies par chaque activité. Ils seront structurés selon le format standard du PNUE/PAM. Par ailleurs, des rapports *ad hoc* seront préparés selon les besoins.

8.2 Etablissement des rapports d'avancement pour chaque activité

Des rapports d'avancement semestriels de chaque activité seront préparés par les CAR qui en sont responsables. Ces rapports seront soumis au CAR/PAP et à l'institution nationale concernée. Lors de la préparation des rapports d'avancement au niveau du projet, le CAR/PAP tiendra compte des résultats présentés dans les rapports de chaque activité. Le format de ceux-ci sera précisé dans les spécifications techniques respectives.

8.3 Rapports finaux

Après l'achèvement du projet, le CAR/PAP se charge de préparer et de présenter à MEDU un rapport final du projet et une fiche d'évaluation, selon le format du PNUE.

Après l'achèvement de chaque activité, le CAR qui en est responsable préparera un rapport final et le soumettra au CAR/PAP pour examen. Le format de ces rapports finaux sur les activités sera défini dans le rapport de lancement du projet.

9. Activités après-projet

Afin de faciliter l'utilisation des résultats du projet après sa clôture officielle, les activités suivantes seront mises en œuvre:

- formulation et mise en œuvre progressive d'un programme d'activités de suivi;
- suivi continu de l'exploitation des résultats du projet, évaluation des résultats du suivi continu, rédaction de rapports;
- formulation de propositions concernant l'exploitation des résultats du projet au niveau du PAM.

Le calendrier de la mise en œuvre des activités énoncées est défini dans le Plan de travail et le calendrier.

9.1 Activités de suivi

Sur la base des solutions et recommandations présentées dans les rapports finaux du projet et lors de la conférence finale de présentation, un programme d'activités de suivi (plan d'action) sera préparé par le SEEE/DSPR, assisté par le CAR/PAP selon les besoins. Conformément à ce programme (plan d'action), les résultats du projet seront progressivement appliqués et introduits dans la pratique nationale.

9.2 Suivi continu, évaluation et rapports

Le suivi continu des activités après-projet sera assuré par le SEEE/DSPR et concernera l'identification et l'observation:

- du progrès réalisé;
- des actions en préparation, en cours et réalisées;
- des résultats du projet effectivement mis en application;
- des autres bénéfices du projet.

Le processus sera effectué au niveau de la zone de projet et au niveau national.

Dans le suivi continu, les aspects suivants seront pris en considération:

- les activités réalisées, leurs résultats et aboutissements, les impacts directs et indirects, les aspects financiers, les problèmes rencontrés, les corrections entreprises;
- les activités en préparation et/ou en cours: état actuel, problèmes, actions entreprises et nécessaires pour leur résolution, prévision de mise en œuvre des activités en préparation;
- les méthodologies, outils, procédures utilisés par le projet dans la zone de projet et au niveau national, problèmes rencontrés, corrections apportées, résultats escomptés;
- les initiatives et les activités de planification, entreprises ou en préparation;
- les initiatives institutionnelles, légales ou de gestion, en conformité avec les propositions du projet;
- l'identification des bénéfices directs et indirects apportés par le projet, et des bénéficiaires.

L'évaluation, qui sera réalisée par le SEEE/DSPR, s'appuiera sur les résultats du suivi continu selon les éléments précités, et en prenant en compte les éléments suivants:

- l'évaluation des résultats selon les indicateurs de résultats définis dans le chapitre 7.2;
- l'évaluation des points ci-après:
 - la contribution à l'amélioration de la durabilité dans la zone de projet (en utilisant les indicateurs de durabilité et les résultats de l'analyse de durabilité);
 - les impacts directs et indirects du projet, et leur importance;
 - les perspectives d'avancement des activités après-projet, en préparation et/ou en cours;

-
- la nature et l'ampleur des problèmes rencontrés, d'une manière générale et particulièrement ceux en liaison avec les activités après-projet, l'impact de ces problèmes sur l'exploitation des résultats du projet;
 - les enseignements tirés;
 - le rôle catalyseur du projet (nouvelles initiatives, nouveaux projets) dans la zone de projet et au niveau national.

Le CAR/PAP assistera l'institution nationale d'exécution dans la mise en place du suivi continu et dans l'évaluation des résultats de ce suivi. Les résultats du processus de suivi continu et d'évaluation feront l'objet de rapports semestriels préparés par le SEEE/DSPR et soumis au PAM par l'entremise du CAR/PAP. A la fin de la phase „Activités après-projet“, un rapport final sera élaboré par le SEEE/DSPR, pour récapituler les résultats obtenus et les avantages identifiés, souligner les problèmes et les enseignements tirés, et éventuellement proposer des activités à venir.

9.3 Exploitation des résultats au niveau du PAM

Afin de créer les conditions favorables à l'exploitation des résultats du projet au niveau du PAM, le CAR/PAP préparera une série de rapports comprenant des propositions pour l'exploitation des résultats du projet à ce niveau:

- après la clôture officielle du projet;
- à la fin de la phase „Activités après-projet“.

Ces rapports comprendront:

- les résultats et les expériences du projet, exploitables au niveau du PAM (politiques, stratégies, procédures, méthodologies);
- les enseignements tirés à prendre en compte au niveau de l'ensemble des projets PAC du PAM (concernant la formulation et la mise en œuvre de projets, les activités après-projet, l'exploitation des résultats du projet, la procédure d'intégration, la participation, etc.);
- les résultats et les expériences à recommander comme pilotes pour résoudre des problèmes similaires dans la région;
- les résultats extrapolés et récapitulés dans les rapports semestriels et le rapport final après-projet;
- les propositions relatives à l'exploitation des résultats du projet au niveau du PAM.

L'évaluation des propositions et l'exploitation des résultats au niveau du PAM sont du mandat de MEDU.

ANNEXE 1:

Description des tâches et Calendrier de l'activité GIZC

L'activité GIZC propose de se dérouler en 4 étapes correspondant chacune à une action entrant dans sa construction avec respectivement pour objet:

- Action 0: Cadrage de l'activité GIZC;
- Action 1: Bilan et diagnostic de la situation;
- Action 2: Exercice d'apprentissage et de démonstration – opération pilote;
- Action 3: Stratégie et plan d'actions.

Chaque action se décline en un certain nombre de tâches élémentaires dont l'ensemble constitue le programme de travail de l'activité comme indiqué ci-après.

Action 0: Cadrage de la démarche GIZC

Cette action se décline en 3 tâches principales:

<p>Tâche 0.1 – Formalisation de l'équipe GIZC:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Equipe placée sous la responsabilité d'un chef d'équipe GIZC, lui-même nommé par le SEEE/DSPR (coordination nationale).▪ Recherche et identification des ressources de l'équipe « GIZC » en fonction des profils requis pour couvrir l'ensemble des domaines disciplinaires concernés (géographie, sciences naturelles, sociales et politiques, droit, etc.).▪ Possibilité d'appel ou de demande d'assistance vers des spécialistes d'autres domaines spécifiques pour répondre à des questions particulières.▪ Dès sa constitution, tenue de réunions de mise au point par rapport aux termes de l'Accord et en ordre de marche par rapport à l'activité à conduire (contribution à l'élaboration des Spécifications Techniques).▪ Premiers contacts à prendre avec le consultant GIZC du PAP-CAR.
<p>Tâche 0.2 – Modalités de fonctionnement:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Définition des modalités de fonctionnement en interne à la structure du projet PAC et propre à l'équipe.▪ Proposition d'une structure dédiée au pilotage de l'activité GIZC pour assurer la bonne conduite et le suivi de la démarche GIZC durant tout le projet PAC.▪ Recours et mise en place d'arrangements institutionnels pertinents, en s'appuyant notamment sur les instances impliquées dans le PAC et l'activité GIZC et ce, aux différents niveaux décisionnels existants (du national au local). Par exemple: implication du futur comité local de suivi du PAC.▪ Identification des relations fonctionnelles avec les autres équipes (cf. plus haut organigramme) et mise au point des synchronisations et synergies indispensables avec elles.▪ Clarification des relations fonctionnelles avec le chef de projet du PAC (qui est la même personne).▪ Identification des relations fonctionnelles avec les partenaires et acteurs extérieurs du PAC, aux niveaux national à local (structures impliquées).
<p>Tâche 0.3 – Formation de base:</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Appropriation du PAC et de sa finalité GIZC pour toutes les parties prenantes par la formation.▪ Formation initiale de mise à niveau destinée aux différents intervenants du PAC (coordinateurs au SEEE/DSPR et chef de projet PAC, chefs d'équipes et membres des équipes des activités thématiques et fonctionnelles), les partenaires GIZC regroupés autour de la structure de pilotage et aux autres acteurs immédiatement concernés (représentants locaux des wilayas et des communes).▪ Organisation d'un premier séminaire de présentation, d'information, de sensibilisation et de concertation autour du projet PAC et plus particulièrement de la problématique GIZC, avec l'appui de l'équipe compétente (participation et sensibilisation).

Action 1: Bilan et diagnostic

Elle se décline en 5 tâches principales:

Tâche 1.1 – Analyse du contexte de la GIZC:

- Analyse de la faisabilité de sa mise en œuvre de la GIZC (évaluation des conditions favorables):
 - l'analyse de la dynamique socio-démographique et de l'évaluation du poids de la pression humaine sur les équilibres écologiques côtiers dans la zone d'étude;
 - l'évaluation de la base économique et l'identification des secteurs porteurs de développement durable,
 - l'analyse de l'occupation de l'espace (peuplement, activités économique, contraintes physiques, foncier, habitat, équipements et infrastructures, etc.);
 - l'identification des territoires susceptibles de faire l'objet de projets-pilotes dans le PAC;
 - évaluation des politiques publiques (modes de gouvernance, des stratégies et des programmes de planification) au travers des instruments en place;
 - inventaire et analyse critique des projets et initiatives de type GIZC (cohérence et compatibilité des objectifs),
 - identification des acteurs, leurs stratégies et sphères d'influence;
 - ressources humaines disponibles.
- Evaluation des forces disponibles et compétentes pour s'impliquer efficacement dans un processus GIZC.
- Formalisation de la problématique de gestion rencontrée et description des atouts et contraintes de la zone côtière considérée.

Tâche 1.2 – Etat des lieux socio-environnemental:

- Développement de la méthodologie d'approche écosystémique appliquée à l'«éco-socio-système» de la zone du PAC.
- Audits pour la caractérisation de la situation existante, au vu de la configuration de l'espace considéré et en rapport avec les thématiques prioritaires retenues dans le PAC.
- Organisation des données et de l'information mobilisées pour la formulation d'un bilan.
- Finalisation de l'état des lieux au cours d'ateliers et débats publics pour discuter les situations rencontrées et évaluées au travers des audits et valider les résultats.

Tâche 1.3 – Qualification et typologie de l'espace côtier:

- Etablissement d'une typologie de l'espace côtier par qualification et classification en zones sensibles, critiques (à problèmes), protégées, de référence, fragiles (capacité de charge), vulnérables (menacées), etc. représentées par des zonages spécifiques.
- Identification et élaboration des informations de synthèse destinées à alimenter un futur tableau de bord de l'environnement, conçu à partir du système d'indicateurs de type „PEIR“ (de pression, d'état, d'impact et de réponse), avec traduction spatiale (limites et zonages), et de Développement Durable (via l'analyse de durabilité).

Tâche 1.4 – Déclinaison de la problématique environnementale de la zone du PAC:

- Analyse des situations à partir de l'état des lieux.
- Bilan par caractérisation et hiérarchisation des problèmes identifiés (par thématique et par échelle géographique),
- Analyse de la pertinence des limites de la zone du PAC au regard des problèmes sélectionnés, de leurs interactions et de leurs aires d'influence.
- Etablissement d'un diagnostic socio-environnemental sur la base d'une analyse des liens de causes à effets.
- Mise en évidence des atouts et des contraintes dont le milieu côtier est le siège. Evaluation des enjeux (écologiques, économiques, sociaux, etc.) et des intérêts (contradictoires?)

Tâche 1.5 – Validation du diagnostic et des propositions de gestion:

- Tenue d'un atelier général de présentation des résultats des bilans et diagnostic. Débats pour recueil d'un consensus de la part de la communauté d'acteurs autour d'une vision globale sur la situation socio-environnementale de la zone côtière du Rif central marocain.

Action 2: Opération pilote

Elle se décline en 3 tâches principales:

Tâche 2.1 – Préparation:

- Mise en scène du rôle de facilitateur et de médiateur du chef d'équipe GIZC vis à vis des ressources du PAC (au travers des différentes équipes et de sa coordination nationale) et des leaders locaux (comités de coordination).
- Sélection d'une thématique représentative d'un problème de gestion en un lieu donné, à partir du diagnostic.
- Hiérarchisation et sélection d'objectifs de gestion locale.
- Elaboration d'un programme d'actions adapté avec calendrier prévisionnel, en phase avec celui de l'activité.
- Evaluation technique et financière du programme de l'action pilote.
- Programmation des ateliers de travail (lieux et dates).
- Constitution d'un comité local de coordination.

Tâche 2.2 – Mise en œuvre:

- Mobilisation des personnels et mise en relations des acteurs intervenant aux différents niveaux de la structure institutionnelle prévue dans le cadre.
- Mobilisation des moyens matériels nécessaires à la réalisation des actions de l'opération pilote (humains, financiers...).
- Animation permanente et suivi régulier de l'avancement des actions par le comité local de coordination GIZC.
- Tenue d'ateliers techniques de mi-parcours pour évaluation de l'avancement des actions de l'opération pilote.

Tâche 2.3 – Résultats et leçons:

- Organisation d'un séminaire de présentation des résultats finaux et de restitution des acquis sous forme de synthèse.
- Evaluation des apports effectifs de cet exercice pratique aux plans de la méthodologie, des capacités et des compétences des acteurs participants, au-delà de l'équipe projet.
- Bilan sous forme de leçons tirées de cette expérience pratique réalisée en conditions réelles, exprimées en termes de facteurs favorables et/ou points de blocage à la mise en œuvre d'un processus GIZC dans le contexte de la zone côtière du PAC.
- Recommandations en termes de reproductibilité et extension à d'autres problématiques et à l'ensemble de la zone côtière du PAC.

Action 3: Stratégie et plan d'actions GIZC

Elle se décline en 4 tâches principales:

Tâche 3.1 – Evaluation du processus GIZC:

- Action d'intégration de l'ensemble des résultats du PAC (via les activités des différentes équipes) pour finaliser la caractérisation de la situation dans ses modalités globales de gestion.
- Evaluation des progrès réalisés en matière de comportement des acteurs, de dynamique des processus, de partage de la connaissance et de l'information...
- Appréciation de l'évolution (probable, souhaitée ...) de la situation lors de rencontres publiques (prospective).
- Projections développées dans le cadre de scénarios élaborés collectivement, confrontées aux résultats des analyses de prospective.
- Intervention de l'expertise scientifique pour évaluer la faisabilité des scénarios élaborés par les acteurs, au travers d'analyses d'ordre économique, juridique et institutionnel.
- Alimentation et mise en œuvre des indicateurs de durabilité.

Tâche 3.2 – Objectifs et stratégies:

- Lors d'ateliers de travail, traduction des futurs souhaitables en futurs possibles et arbitrage des orientations et des options retenues par les acteurs conformément à leur vision à long terme.
- Recherche d'un agrément sur les objectifs à long terme afin de passer, au-delà des conflits, vers l'acceptation d'une vision commune de l'avenir.
- Traduction des scénarios retenus en termes d'objectifs prioritaires et de stratégies de mise en œuvre à court et moyen terme pour les atteindre.
- Discussions sur les résultats visés et les choix des moyens (études complémentaires, collaborations, ...) et des outils à engager pour les obtenir.

Tâche 3.3 – Facteurs de pérennisation:

- Identification de la structure institutionnelle adaptée nécessaire pour porter la stratégie GIZC.
- Evaluation des ressources potentielles identifiées (futurs opérateurs GIZC) pour conduire les actions dans le cadre de la mise en œuvre pérenne du plan de gestion.
- Développement et intégration de la connaissance (études complémentaires, capacités d'expertise).
- Mécanismes juridiques et de gouvernance appropriés pour soutenir le GIZC.
- Mise en place des moyens de formation („*capacity building*“) continue et ciblée (cursus adaptés, réseaux pluridisciplinaires, relais institutionnels) pour améliorer l'expertise GIZC.
- Implication de ressources complémentaires (notamment des institutions porteuses (comme par exemple le SEE/DSPR).
- Elaboration du cahier des charges du système de suivi des actions (indicateurs).
- Atelier public de présentation et de validation.

Tâche 3.4 – Préparation du plan d'actions:

- Traduction en termes opérationnels (actions) de la stratégie adoptée et notamment prise en compte des facteurs de pérennisation dans leur traduction en actions.
- Hiérarchisation des actions en fonction des enjeux (prioritaires) et de leur faisabilité (dans le temps en fonction des moyens réellement disponibles).
- Configuration du plan d'actions en éléments relatifs:
 - à l'emprise géographique des territoires concernés par les actions;
 - aux instruments de planification applicables (au vu des textes juridiques et réglementaires, des structures institutionnelles);
 - aux ressources humaines et moyens mobilisables (praticiens ou opérateurs GIZC, bailleurs de fonds identifiés);
- Soumission de plan d'actions au comité de pilotage pour validation.

Le calendrier prévisionnel des tâches est présenté ci-dessous. Il sera précisé après l'atelier de lancement pour tenir compte des calendriers des autres activités.

	24 mois			
Actions	2008		2009	
Action 0	⇒★			
action 1	⇒⇒⇒⇒⇒★			
Action 2			⇒⇒⇒⇒⇒★	
Action 3				⇒⇒⇒⇒⇒★

ANNEXE 2:

Description des tâches et Calendrier de l'activité „Tourisme durable“

L'objectif final de l'activité „Tourisme durable“ du projet PAC Maroc est la définition d'une Stratégie intégrée pour le développement durable du tourisme des zones côtières. Ce projet prévoit l'application de la méthodologie ECAT du CAR/PAP pour la définition de cette stratégie.

Phase	Description	Produits attendus	Période
1	Diagnostic	Rapport diagnostic	Avril 2008 – Juin 2008
2	Evaluation de l'interaction entre développement touristique et les autres composantes du système de la destination	Rapport d'évaluation comprenant les indicateurs et les valeurs limites	Juin 2008 – Septembre 2008
3	Définition du scénario de développement touristique initial	Scénario initial de développement touristique (2007)	Octobre 2008 – Novembre 2008
4	Evaluation d'une gamme d'options de développement touristique et définition des différents scénarios de développement touristique souhaitable, et définition du scénario de développement touristique le plus durable	Rapport avec les scénarios alternatifs	Décembre 2008 – Juin 2009
5	Définition d'une Stratégie intégrée pour le développement durable du tourisme		Juin 2009 – Décembre 2009
6	Préparation des documents finaux		Janvier – Mai 2010
7	Conférence de présentation		Juin 2010

ANNEXE 3:

Description des tâches et Calendrier de l'activité „Protection des sites sensibles naturels“

Les modalités de mise en œuvre de cette activité sont comme suit:

	Activité	
1	Diagnostic détaillé: <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventaire des habitats et des espèces et en particulier celles listées dans les annexes du Protocole ASP (Collecte des informations existantes et des données concernant la zone d'étude en utilisant les outils techniques élaborés dans le cadre du PAM); ▪ Etude de la distribution des phanérogames et d'autres formations d'importance pour l'environnement marin; ▪ Compilation, interprétation des résultats et évaluations de la sensibilité de la zone d'étude. 	Consultants nationaux (mission de terrain d'au moins 10-15 jours sur la zone en focalisant sur les deux SIBE: zone de Jebha et Rhomara)
2	Eléments pour des plans de gestion des parties marines des zones de Jebha et Rhomara	Consultants international avec le concours de consultant nationaux
3	Dossier d'inscription du PN d'Al Hoceïma sur la liste des ASPIM	Consultants nationaux
4	Rapports d'étapes et rapports finaux suivant le document projet	Consultant international avec la collaboration des consultants nationaux

Activités et produits attendus	Délais
Mission préliminaire	Fin février 2009
Rapport d'inscription du Parc national d'Al Hoceïma sur la liste des ASPIM	Fin mars 2009
Mission principale de terrain	Avril-mai 2009
Rapport diagnostique et formulation de plans de gestion des parties marines des zones de Jebha et Rhomara	Août 2009

ANNEXE 4:

Description des tâches et Calendrier de l'activité

„Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel“

La démarche méthodologique de cette activité s'articule autour des tâches suivantes:

1. Récolte et traitement des **données de base** effectués aux moyens des:
 - recherches bibliographiques, cartographiques et études concernant les sites;
 - interviews/enquêtes auprès des universitaires, chercheurs et personnes officielles et informelles;
 - vérifications *in situ*, par l'usage de la photographie numérisée, croquis, plans notes écrites;
2. Etablissement d'un **inventaire** sur l'état actuel de la ressource culturelle du Littoral du point de vue de sa consistance et sa localisation (**identification**);
3. Etablissement d'un **diagnostic** sur l'état actuel de la ressource culturelle du littoral du point de vue de sa dégradation et sa protection;
4. Analyse du niveau actuel d'**intégration** (points faibles, points forts, potentialités) qui de l'intérieur (**sites culturels**) influe l'extérieur (**territoire**) et vice versa;
5. Propositions d'un plan d'actions par rapport au **cadre physique**.

Les différentes étapes tenteront d'aboutir aux produits suivants:

Au terme de la phase **diagnostic**:

- Etude sur:
 - le processus historique d'anthropisation du territoire;
 - la localisation et consistance de la ressource culturelle de la région;
 - la dégradation /vulnérabilité é de la die ressource;
 - le cadre législatif, institutionnel et instruments de gestion des sites culturels et ses limites.
- Documents cartographiques établis à des échelles d'ensemble et de détail concernant:
 - l'identification des biens culturels mettant en relief la localisation, consistance et l'appartenance historique des dits bien;
 - la dégradation des biens culturels mettant en relief les niveaux de permanence, de signification et taux d'intégrité physique des dits biens.

Au terme de la phase **proposition**:

- Identification des actions par rapport au cadre physique:
 - restauration;
 - entretien programmé;
 - conservation et sécurité;
 - mise en valeur interne des sites.

Le calendrier prévisionnel de ces différentes actions est le suivant:

PHASES	ACTIVITES	PRODUITS	CALENDRIER
Phase 1. 2008/2009 Diagnostic	Récolte et traitement des données de bases	Bibliographie actualisée sur le patrimoine culturel du littoral. (Rapport provisoire)	Mai
	Coordination avec les autres activités		Juillet
	Etude sur la localisation et la consistance de la ressource culturelle	Cartes d'identification des biens culturels	
	Etude sur la dégradation de ce patrimoine et identification des priorités	Carte de vulnérabilité	Juillet
	Coordination avec les autres activités		
	Urbanisme et sites naturels	Rapport de mise à jour en juin	Juin
	Etude sur le cadre législatif institutionnel et réglementaire de la gestion des sites culturels	Mettre les points forts et les points faibles du système	
	Coordination avec les autres activités GIZC et analyse de durabilité	Rapport de mise à jour	Septembre
	Etude sur le cadre théorique et méthodologique de référence sur l'identification, restauration, entretien sauvegarde et mise en valeur intégrée du patrimoine	Des approches et des techniques de la question.	Octobre
		Rapport de la 1 ^{ère} phase	Rapport final Décembre 2008
Phase 2. 2009/2010 Propositions	Coordination et lancement de la phase 2		
	Etude du niveau d'intégration de la gestion des sites	Rapport de mise en évidence des points forts-faibles	Mars 2009
	Coordination avec GIZC et identification des actions	Rapport préliminaire	Janvier 2010
	Actions d'intervention par rapport au cadre	Rapport final	Avril 2010

ANNEXE 5:

Description des tâches et Calendrier de l'activité „Système d'information“

L'activité système d'information est axée sur l'exécution des tâches suivantes:

- Base de données géographiques:
 - traitement terrestre: carte d'occupation du sol et modèle numérique de terrain pour toute la zone du PAC et pour les zones pilotes sélectionnée;
 - traitement marin: carte bathymétrique et cartes de toutes autres données marines disponibles (ressources, pollution, etc.);
 - cartes concernant les données socio-économiques et environnementales fournies par les autres activités du PAC et qui contribueront à l'élaboration d'un plan et d'un schéma d'aménagement de la zone du PAC et des zones pilotes;
 - cartes d'évolution de certains indicateurs environnementaux et socio-économiques à partir d'images satellites multitudes fournies par l'Observatoire;
 - cartographie pour l'élaboration d'un plan et d'un schéma d'aménagement.
- Base de données statistiques:
 - saisie de données pour les thèmes socio-économiques et environnementaux;
 - création d'un catalogue de méta-données;
 - structuration des données par commune.
- Base de données documentaires:
 - établissement d'un poste documentaire (logiciels et matériels);
 - collecte des ouvrages, documents et études effectuées sur la zone du PAC, et autres documents portant sur les thèmes traités.

L'activité comporte trois phases. La première phase consiste à mettre en place un certain nombre de cartes de base, à savoir:

- La limite de la zone d'étude:
 - limite des communes;
 - limite des provinces;
 - limite marine;
- Elaboration d'un Modèle numérique de terrain de 90 m de résolution (MNT), à partir duquel seront extraites les couches dérivées suivantes:
 - les expositions;
 - les pentes;
 - le réseau hydrographique;
 - la limite des bassins versants;
- Occupation du sol (l'exploitation de la carte MEDGEOBASE);
- Cartes des indicateurs socioéconomiques et environnementaux;
- Carte et base de données des sites historiques de la zone PAC;
- Cartes de typologie et de qualification de la zone du PAC;

La deuxième phase portera sur l'élaboration du système d'information géographique des sites pilotes.

La troisième phase sera consacrée à la réalisation des illustrations cartographiques concernant la stratégie GIZC et le plan d'action, et l'harmonisation des cartes pour le document final intégré.

Phases	Tâches	Délais
	Elaboration des spécifications techniques	Février 2009
1	Elaboration de la base de données environnementale et socioéconomique pour la phase diagnostic des autres activités	Avril 2009
2	Rapport d'étape	Mai 2009
	Elaboration de la base documentaire; SIG des zones pilotes	Juin 2009
3	Illustrations cartographiques pour les documents finaux	Mai 2010

ANNEXE 6:

Description des tâches et Calendrier de l'activité

„Analyse de durabilité“

Les tâches du consultant, qui seront destinées dans les Spécifications techniques de l'activité, se résument comme suit:

- participer à l'élaboration des Spécifications techniques;
- mettre en œuvre les activités qui lui sont confiées par les Spécifications techniques;
- élaborer les documents prévus par les Spécifications techniques, en conformité avec le format et le contenu convenus avec le consultant PAM, le CAR/PAP et le SEEE/DSPR, et en respectant les délais fixés dans les Spécifications techniques;
- préparer, conduire et animer, de concert avec le consultant PAM, les ateliers et réunions selon les méthodes participatives;
- rédiger les rapports des réunions et ateliers relatifs à l'activité pour laquelle il a été recruté;
- participer aux autres réunions, ateliers et formations organisés dans le cadre du projet;
- échanger régulièrement avec le consultant PAM, le CAR/PAP et le SEEE/DSPR;
- élaborer le rapport final de l'activité (Analyse de durabilité).

Calendrier de mise œuvre

Le projet se déroulera en trois phases:

La première phase débutera par un atelier d'introduction à la démarche d'analyse de durabilité, d'identification du système et des indicateurs de durabilité.

La deuxième phase (entre les deux ateliers) portera sur:

- le choix et la validation des indicateurs clés (en concertation avec tous les participants);
- les projections des indicateurs clés.

La troisième phase sera entamée par un second atelier de validation du travail de prospective et de définition d'un programme stratégique.

Phases	Tâche	Produits	Délai
1	1 ^{er} atelier d'introduction à la démarche AD	Rapport	Avril 2009
2	Choix et validation des indicateurs	Rapport	Juin 2009
	3 ^{ème} atelier de validation de l'analyse prospective	Rapport	Octobre 2009
4	Définition d'un programme stratégique	Rapport final	Mai 2010

ANNEXE 7:

Description des tâches et du Calendrier de l'activité „Sensibilisation et participation“

Le plan de travail est divisé en plusieurs sous-composantes:

1. Elaboration des spécifications techniques;
2. Analyse des parties prenantes;
3. Activités au niveau local et régional;
4. Activités au niveau de projet et national;
5. Production du matériel de support et relations avec les médias.

Les activités de chaque sous-composante et les délais respectifs sont spécifiés ci-dessous:

1. Elaboration des spécifications techniques

Activité	Echéances
1.1 Atelier de planification	5 mars 2008
1.2 Ebauche du document	17 mars 2008
1.3 Échanges et commentaires	24 mars 2008
1.4 Production de la version finale	31 mars 2008
1.5 Présentation à l'atelier de lancement	28 avril 2008

2. Analyse des parties prenantes

Activité	Echéances
2.1 Préparation de la structure et des instructions pour l'analyse des parties prenantes	19 mars 2008
2.2 Exécution de l'analyse des parties prenantes au niveau local et régional	30 avril 2008
2.3 Définition des modalités de communication et production d'un plan de communication pour le niveau local et régional	15 mai 2008
2.4 Suivi de l'analyse de parties prenantes et du plan de communication	Périodiquement (à décrire dans les rapports d'avancement)

3. Activités au niveau local et régional

Activité	Echéances
3.1 Identification des problèmes de chaque commune	15 avril 2008
3.2 Elaboration des fiches de contact	15 avril 2008
3.3 Mise en œuvre de premiers contacts avec les différents acteurs (autorités locales, agences, délégations, associations, conseil régional, etc.) au niveau local et régional (selon les résultats de l'analyse des parties prenantes et du plan de communication)	30 avril 2008
3.4 Evaluation des besoins, des intérêts et des offertes exprimés par les différents acteurs	15 mai 2008
3.5 Rapport de synthèse sur les résultats de la prise de contacts („Diagnostic participatif“)	31 mai 2008
3.6 Discussion de conséquences résultantes du rapport pour les différentes activités du projet au niveau national	15 juin 2008
3.7. Programmation des actions pilotes au niveau local	30 juin 2008
3.8 Réalisation des formations participatives (selon les besoins)	30 mai 2009
3.9 Réalisation des campagnes d'information et de sensibilisation	30 septembre 2009
3.9 Réalisation des actions pilotes au niveau local	30 septembre 2009
3.10 Production des rapports d'avancement	30 juin 2008 30 septembre 2008 31 mars 2009 30 septembre 2009
3.11 Productions du rapport final de l'activité	Avril 2010

4. Activités au niveau de projet et national

Activité	Échéances
4.1 Contacts avec l'administration centrale et les administrations locales (CN)	15 avril 2008 (pour le premier contact, après périodiquement, à décrire dans les rapports d'avancement)
4.2 Facilitation et coordination des contacts au niveau de projet et national (CN)	Activité continue (à décrire dans les rapports d'avancement)
4.3 Intégration de l'approche participative au sein des autres activités du PAC (CP)	Activité continue (à décrire dans les rapports d'avancement)
4.4 Sensibilisation du niveau central et de différents ministères concernés (CN)	Activité continue (à décrire dans les rapports d'avancement)
4.5 Validation du matériel du support (CP)	Activité continue (à décrire dans les rapports d'avancement)
4.6 Prise de contact et information des médias au niveau national (CN)	Activité continue (à décrire dans les rapports d'avancement)

5. Production du matériel de support et relations avec les médias

Activité	Échéances
5.1 Production du logo du PAC et des affiches (poster)	31 mai 2008
5.2 Réalisation des contacts avec les médias au niveau local et régional	Activité continue (à décrire dans les rapports d'avancement)
5.3 Production des fiches de vulgarisation et des brochures	Activité continue (à décrire dans les rapports d'avancement)
5.4. Réalisation de toutes les autres activités (décrites dans le plan de communication, produit par la sous-composante 2 de l'activité)	Activité continue (à décrire dans les rapports d'avancement)

